

ASSEMBLEE NATIONALE

REPUBLIQUE TOGOLAISE

-----  
SIXIEME LEGISLATURE

Travail-Liberté-Patrie  
-----

-----  
SECRETARIAT GENERAL

-----  
Direction des Services Législatifs

-----  
Division des Séances et Huissiers

-----  
Section des Séances

-----  
Année 2023

Séance plénière du 8 / 5 / 2023

LOI N° \_\_\_\_\_

AUTORISANT LA RATIFICATION DE LA  
CONVENTION PORTANT STATUT DU FLEUVE  
MONO ET CREATION DE L'AUTORITE DU  
BASSIN DU MONO, SIGNEE LE 30 DECEMBRE  
2014 A COTONOU

**Article premier** : Est autorisée la ratification de la Convention portant statut du fleuve Mono et création de l'Autorité du bassin du Mono, signée le 30 décembre 2014 à Cotonou.

**Article 2** : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Délibéré et adopté le 8 mai 2023

La Présidente de l'Assemblée nationale



**Yawa Djigbodi TSEGAN**